

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co.), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal. Téléphone Main 2547. Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis, \$1.00, strictement payable d'avance; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL Can.**

Vol. VIII

MONTREAL, SEPTEMBRE

No 9

LES BANQUES

Menaces et crailleries

"En certains lieux", dit la Gazette de Montréal, "on menace les banques d'une législation hostile parce qu'elles n'ont pas acheté les bons émis par des municipalités extravagantes. Dans d'autres lieux, on blâme les banques de ne pas payer un taux d'intérêt plus élevé sur les dépôts. Il y a presque autant de gens dans le pays pour dire aux banquiers comment ils devraient gérer les affaires de banque, qu'il y en avait pour dire aux rédacteurs comment ils devraient rédiger."

Le fait est que les banques ont bon dos. Ainsi, on leur reprochait encore dernièrement de placer des fonds à remanée aux Etats-Unis; c'est un reproche auquel elles doivent être accoutumées, car il revient à peu près périodiquement. Ne les a-t-on pas blâmées également de ne pas augmenter leur capital, en présence de la rareté de l'argent?

Nous n'en finirions pas s'il fallait résumer ici tout ce que les banques devraient faire ou ne pas faire, d'après les récents.

Les banques ont conscience de leur mission et de leurs devoirs. On peut dire sans crainte comme sans vantardise que l'ensemble de nos banques incorporées présente un front solide comme peut-être n'en peut montrer l'ensemble des banques d'aucun autre pays.

La solidité de nos banques ne peut être attribuée à d'autres causes qu'à l'excellence de leur gestion.

L'Acte des banques du Canada est au dire des financiers les plus éminents de l'étranger un instrument admirable parfaitement adopté aux conditions particulières de notre pays. Etc'est cet instrument qu'on voudrait détruire en menaçant nos banques d'une législation hostile. En ce cas, législation hostile aux banques, c'est législation hostile au pays.

Une bonne gestion est une gestion pru-

dente et, si la prudence veut que les banques ne paient pas un intérêt plus élevé sur les dépôts que celui qu'elles paient, les crailleries et les récriminations ne modifieront en rien leur principe de prudence.

C'est toujours ce même principe qui les guide dans leurs placements au dehors. Nous avons maintes fois expliqué que les banques devaient toujours avoir en réserve des disponibilités pour parer à toutes les éventualités. Les prêts à demande faits aux Etats-Unis peuvent être rappelés à un moment d'avis et soulager notre marché. Ces mêmes prêts fait dans le pays ne pourraient pas être rappelés dans les mêmes conditions de sécurité et ne pourraient, au contraire, qu'augmenter la gêne et les embarras du marché monétaire.

Quant à la question d'augmentation du capital, nous dirons simplement ceci : que les directeurs et les actionnaires seuls sont juges dans la question. Dans tous les cas, quand l'argent est rare partout et pour toutes les entreprises, il est également rare et cher pour les actionnaires des banques.

LA FIN DES VACANCES

Les vacances sont maintenant bien terminées. Les gens de la ville assez heureux ou assez fortunés pour aller pendant la saison chaude respirer l'air frais de la campagne et se reposer des traces et des soucis des affaires sont revenus au travail. Les collèges, les couvents et les écoles ont de nouveau ouvert leurs portes aux jeunes gens et aux enfants. Les cours de justice siègent à nouveau. Les grandes corporations commerciales telles que le Board of Trade et la Chambre de Commerce ont repris leurs séances accoutumées. Nos échevins se réunissent maintenant en assemblées régulières à l'hôtel de ville.

C'en est donc fini des loisirs de l'été pour tous ceux à qui ces loisirs ont été

permis. Maintenant c'est le travail pour tous et il doit être plus facile pour ceux qui ont pu reposer leur corps et leur esprit.

Nous avons bien souvent insisté dans ces colonnes sur les bons effets d'un repos de temps à autre pour tous ceux qui peinent et travaillent.

Beaucoup de marchands cependant, croient qu'il leur est impossible de laisser, même pendant quelques jours, tout souci des affaires de côté et s'imaginent, bien à tort selon nous, qu'ils doivent rester continuellement sur la brèche sans jamais connaître les douceurs du repos avant fortune faite.

Ces marchands ne se sont jamais dit que s'ils tombaient malades, il leur faudrait laisser à d'autres le soin de prendre la direction de leur commerce pendant le temps de leur maladie. Pourquoi, pendant trois ou quatre ou huit jours chaque année, s'ils ne peuvent davantage, ne prendraient-ils pas un repos volontaire au lieu du repos forcé beaucoup plus long que le surmenage les obligera peut-être à prendre avant longtemps?

Oui, ceux qui ont pris quelque vacance, qui ont, pendant quelque temps, débarrassé leur esprit des mille soucis des affaires, vont pouvoir se remettre à l'oeuvre avec des forces et une vigueur nouvelles.

Les vacances sont terminées. Heureux ceux qui ont pu en profiter et qui aujourd'hui se mettent au travail avec une ardeur toute juvénile; leur temps de repos aura été pour eux un gain.

LES ETATS-UNIS ET LA RECIPROCITE

Un candidat au siège de gouverneur dans l'un des Etats de la Nouvelle Angleterre a profité de l'exposition de Toronto pour venir nous exposer les bienfaits d'un traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Canada.

Le candidat démocrate n'a pas ménagé